

PROTOCOLE SANITAIRE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Accueil des élèves juin 2020

CONTEXTE

La situation sanitaire de Mayotte, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les lycées à partir du 02 juin 2020 dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent document présente les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement de l'établissement après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Destiné à l'ensemble des usagers et personnels de l'établissement ainsi qu'aux parents d'élèves, il est constitué d'une présentation des principes généraux du protocole et d'annexes exposant les mesures et les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

- Nettoyage/désinfection des locaux
- Sanitaires
- Accueil des élèves
- Salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves et des adultes
- Gestion de la demi-pension
- Récréation
- Personnels
- Accès infirmerie
- Cas suspect ou avéré

Il repose sur cinq fondamentaux :

- ⊗ **Le maintien de la distanciation physique**
- ⊗ **L'application des gestes barrière**
- ⊗ **La limitation du brassage des élèves**
- ⊗ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ⊗ **La formation, l'information et la communication**

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

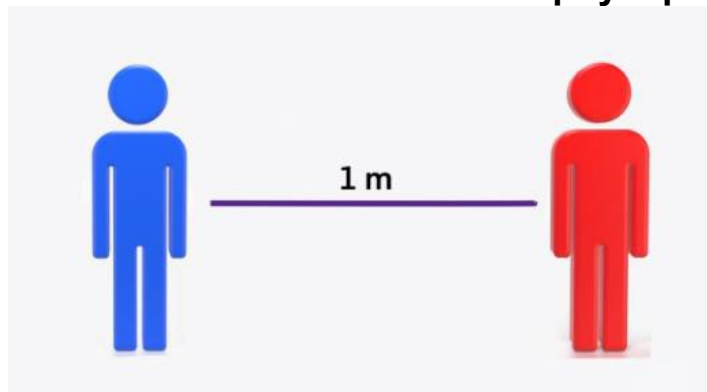
Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le maintien de la distanciation physique



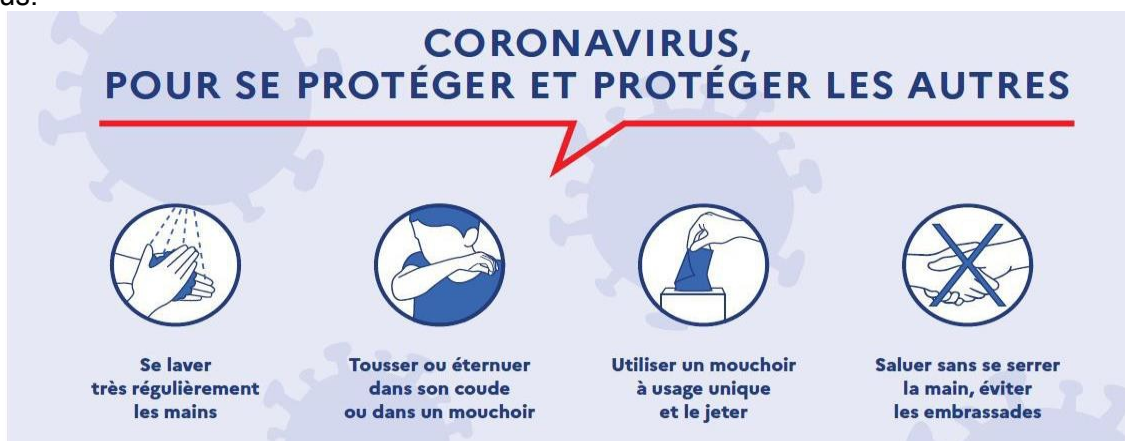
La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place permettra de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels, de crayons, et autres objets doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Le port du masque

- Pour les personnels :

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans l'établissement. Le Lycée mettra donc à disposition des agents des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans l'établissement.

- Pour les élèves :

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans l'établissement.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. A défaut, l'établissement en fournira aux élèves dans les mêmes conditions que ceux mis à disposition du personnel.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux sera fréquemment réalisée et durera au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement sera contrôlé.

La limitation du brassage des élèves

L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

L'accueil des élèves sera donc effectué dans les conditions suivantes :

Accueil des classes de 1ères par groupe (1 demi classe) du 02 au 05 juin de 7h00 à 16h00

Accueil des classes de 2ndes par groupe (1 demi classe) du 08 au 12 juin de 7h00 à 16h00

Sous réserve de décision d'ouverture du Lycée.

3 accès seront mis en place pour entrée dans l'établissement et ainsi limiter le flux. Seuls les élèves autorisés pourront entrer dans le lycée.

Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves sont limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves est mis en place et une salle de cours est attribuée à chaque classe.

Les récréations sont organisées par groupes de classes de 9h30 à 10h30 le matin et de 14h00 à 15h pour l'après midi, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière .

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection auront lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476. Les modalités sont précisées dans la fiche dédiée du présent document.

La formation, l'information et la communication

La direction de l'établissement a établi un plan de communication à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont informés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Le personnel de santé de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions d'information.

Les parents

Ils seront informés clairement, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture (*liste non exhaustive*) par voie d'affichage :

- des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*) ;
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en oeuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement ;
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;

- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire, pour que la mise en oeuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

CAPACITE D'ACCUEIL

La capacité d'accueil de l'établissement et de chaque salle de classe du Lycée est déterminée selon les paramètres permettant d'évaluer cette capacité.

Facteurs de dimensionnement

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable.

- A partir des superficies disponibles des locaux et des espaces extérieurs
- A partir d'une visite des locaux pour une étude de la disposition des salles de classe et autres lieux adaptés à un enseignement pédagogique

Par ailleurs, la nécessité de nettoyer et de désinfecter régulièrement les locaux augmente la charge de travail des agents responsables de cette mission.

L'évaluation des effectifs prévisionnels et des espaces pouvant être traités selon les prescriptions du présent protocole a conduit à la réorganisation des emplois du temps et au recours à une société de nettoyage professionnel en soutien.

Une mise à disposition de lingettes désinfectantes sera de nature à réduire la charge de travail précitée.

Les éléments de dimensionnement.

La capacité d'accueil a été déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires.

Avant la rentrée des élèves, les salles de classe ont été organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.)

La liste ci-dessous présente les principales actions menées afin de préparer la réouverture.

- Schéma d'organisation intégrant les possibilités de transport scolaire.
- Plan de communication.
- Consignes sanitaires applicables aux usagers et aux personnels.
- Protocole de nettoyage et de désinfection (nettoyage approfondi une fois par jour a minima et désinfection régulière des surfaces et matériels fréquemment touchés).
- Evaluation du nombre de produits, matériels et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire : masques, solution hydroalcoolique, savon liquide, papier essuie-mains jetable, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc.
- Prévoir le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptées.
- Modalités de gestion de la demi-pension et dispositions nécessaires avec les différentes parties prenantes.
- Disposition matérielle des classes et des espaces de travail.
- Neutralisation des accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection.
- Plan de circulation et signalétique correspondante.
- Prévision et mise en oeuvre des éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des élèves.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

Mesures appliquées

Nettoyage avant la reprise :

L'établissement étant resté fermé pendant le confinement et n'ayant pas été fréquenté dans les cinq derniers jours avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel sera appliqué.

Néanmoins, pour les pièces qui ont été utilisées pour accueillir le personnel d'astreinte pendant la période de confinement seront nettoyées et désinfectées selon le protocole de «nettoyage approfondi » défini ci-après.

Les protocoles habituels de nettoyage lors de la rentrée scolaire seront appliqués :

Purge des canalisations d'eau froide et chaude : faire circuler l'eau (10 minutes), contrôle de la température (éviter les brûlures).

Evacuation des éventuels réservoirs d'eau naturelle (eau de pluie).

Ce nettoyage sera effectué exclusivement par le personnel d'entretien de l'établissement sous le contrôle de l'agent chef.

Nettoyage après la reprise : « nettoyage approfondi »

Première étape : le nettoyage :

- nettoyage à l'aide d'un détergent usuel, puis rinçage pour évacuer le produit détergent et évacuation de la salissure ;
- réalisation du nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales ;
- insistance sur les points de contact (zones fréquemment touchées, etc.).

Seconde étape, la désinfection :

- utilisation d'un désinfectant virucide **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à cette même norme** pourront être utilisées ;
- désinfection des points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

Le nettoyage sera combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.

En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5 % de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6 % + 4 litres d'eau froide) pourra être utilisée. Une vérification au préalable de la compatibilité de l'eau de Javel avec la nature de la surface sera faite :

- les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de Javel seront respectées;
- l'attention sera portée à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires ;
- un rinçage systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel sera effectué.

Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), les étapes suivantes seront respectées :

- nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ;
- rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ;
- séchage des surfaces ;
- puis désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné.

Les désinfectants TP4 (suivant la réglementation en vigueur relative aux produits biocides) sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires.

- Une bande ou une lingette déjà utilisée ne sera jamais replongée dans un produit propre.
- Des lingettes/bandeaux réutilisables ne pourront être réemployés qu'après lavage à 60°C.
- Les lingettes et bandeaux à usage unique seront éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.
- Il ne sera pas fait usage d'aspirateur.
- Ces opérations de nettoyage-désinfection ne sera pas effectué en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés sera respecté avant l'accès des élèves.

Les produits seront tenus hors de portée des élèves.

Fréquence

Le nettoyage et la désinfection des sols sera réalisé une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Le nettoyage et la désinfection des surfaces et objets fréquemment touchés, dans les espaces utilisés, seront effectués plusieurs fois par jour par les agents d'entretien de l'établissement dans les conditions suivantes :

- Toutes les heures = sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, etc. ;
- Tout au long de la journée = points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, etc.

Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels seront désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes ou un kit de nettoyage conformes à la norme précitée.

Un plan de nettoyage des locaux quotidiens utilisés a été établi pour permettre un contrôle journalier de la réalisation des actions de nettoyage et de désinfection.

Actions complémentaires

- Équipement des poubelles de sacs à ordures ménagères qui seront vidés et les lavés tous les jours.
- Élimination des équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- Approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aération régulière des locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, etc.).

Prévention des risques pour le personnel

Utilisation de produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité seront appliquées.

SANITAIRES

Mesures appliquées

Limitation du nombre de personnes présentes dans les sanitaires à 2 afin de respecter la distanciation physique et gestion des flux d'élèves vers les toilettes :

Pour les élèves :

Chaque secteur et/ou salles de classe aura un bloc sanitaire dédié indiqué par une signalétique adaptée :

S01 à 05 = Sanitaires N°1 (sous infirmerie)

S06 à 13 = Sanitaires n°2 (batiment neuf)

S14 à 18 = Sanitaires N°3 (400)

S19 et 20 = Sanitaires N°1 (sous infirmerie) + point d'eau dans les salles

Pour les personnel les sanitaires réservés des bâtiments utilisés :

Salle des professeurs = 2 sanitaires + 2 point d'eau

Pôle Direction = 1 sanitaire à l'entrée du bâtiment

Intendance = 1 sanitaire

Vie Scolaire = 2 Sanitaires du CDI

CDI = 2 sanitaires

Infirmerie = 1 Sanitaire

Cuisine = 1 sanitaire + plusieurs points d'eau

Atelier = 1 sanitaire + point eau salle de repos + atelier + 1 douche

Un affichage adapté pour le respect des consignes de sécurité sanitaires (Distanciation physique, lavage des mains) est mis en place.

Chaque bloc sanitaire est équipé de distributeur de savon et de papier essuie-mains à usage unique pour permettre le lavage des mains avant et après utilisation des sanitaires.

L'approvisionnement des consommables sera assuré tout au long de la journée (lors de la désinfection 1 fois toutes les heures)

Un nettoyage approfondi quotidien sera réalisé et la désinfection des surfaces fréquemment touchées sera effectué toutes les heures ainsi que l'aération du local.

L'évacuation des poubelles sera faite aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

Vestiaires Elèves - Accès non autorisé

Vestiaires Personnel :

Le nombre de personnes présentes dans les vestiaires est limité à 2 personnes pour respecter la distanciation physique. Un affichage adapté est mis en place pour rappel aux usagers.

Salles de douche – Personnel d'entretien et de cuisine

Douche individuelle

Aération fréquente des douches.

Plan de nettoyage et de désinfection des douches (une attention particulière est portée aux pommeaux de douche).

ACCUEIL DES ELEVES

Mesures appliquées

Accueil par 1 AED aux entrées de l'établissement suivantes pour filtrer les arrivées et pour diviser le volume du flux :

- Entrée principale
- Entrée accès portail pompier
- Entrée portail devant salle Audio

Une vigilance accrue sur le respect de la distanciation physique des arrivants sera opérée et un marquage au sol est réalisé pour maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée .

Le port du masque pour l'accueillant est obligatoire. Une visière sera également à sa disposition ainsi que de la solution/gel hydroalcoolique.

Le port du masque est **obligatoire** pour les élèves. Le cas échéant, l'accueillant pourra remettre un masque fourni par l'établissement aux élèves n'en disposant pas.

Lors du contrôle de carnet (sans contact), l'AED, remettra directement une dose de solution/gel hydroalcoolique sur les mains de l'élève avant son entrée vers la salle de classe.

Une signalétique facile à comprendre et visible est mise en place pour l'accès direct aux salles de classes dédiées (panneaux, fléchages, etc.).

Les portes d'entrée (porte, portail) seront ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.

Une information sera faite aux familles des élèves sur le respect des horaires d'arrivée pour éviter un engorgement à l'entrée.

L'accès aux locaux à toutes personnes externes à l'établissement (parents, autres accompagnants, etc.) est proscrit hors rendez-vous.

Les familles seront informées régulièrement de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site Internet, etc.): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

SALLES DE CLASSES

Mesures appliquées

Les salles de classe sont aménagées de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre (neutralisation de mobilier par balisage).

Les déplacements dans la classe doivent être limités.

Affichage du sens de circulation sur la porte.

Affectation d'une salle dédiée à une classe avec déplacement des enseignants dans chacune des classes.

Le port du masque est obligatoire dans l'établissement donc aussi dans la salle de classe.

L'aération des salles de classes sera réalisée avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

GESTION DES CIRCULATIONS

Mesures appliquées

Un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation a été défini et matérialisé par une signalétique adaptée (fléchages, marquages au sol, affichage) en privilégiant le sens unique de circulation et la limitation des croisements.

Seul l'accès aux zones dédiées est autorisé. Les autres espaces sont balisés et interdits d'accès.

Les portes pouvant l'être seront maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact sans faire obstacle aux règles d'évacuation incendie.

Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.

L'entrée en classe par plusieurs accès est privilégiée pour réduire les flux en fonction de la configuration des locaux.

Le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires sera rappelé par un affichage visible et par un marquage au sol.

Le port du masque est obligatoire par les adultes et les élèves.

Le format « 1 classe = 1 salle » est le principe pour limiter les changements de classe par les élèves.

Les déplacements éventuels seront effectués par le personnel enseignant et non enseignants, plutôt que par les élèves.

Le cas échéant, les matériels pédagogiques utilisés seront désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.

Les intervenants extérieurs devant circuler dans l'établissement seront recensés et les consignes spécifiques leur seront fournies.

RECREATIONS

Mesures appliquées

Les croisements de classes et d'élèves seront évités par l'attribution de salles dédiées et le sens de circulation matérialisé par un affichage.

Les temps de récréation entre les classes seront échelonnés comme suit :

Matin entre 09h30 et 10h30

Après midi entre 14h00 et 15h00

Chaque enseignant se charge de faire sortir et rentrer les élèves selon le planning fourni en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves ;

Port du masque pour tous.

Le respect de la distanciation physique et le port effectif du masque par les élèves seront contrôlés par une surveillance adaptée à l'effectif présent (environ 400 élèves).

Les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets sont interdits.

Les farés sont accessibles sous réserve du respect de distanciation physique et du balisage prévu à cet effet.

DEMI-PENSION

Mesures appliquées

L'organisation du temps de restauration est adaptée de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs :

Le service sera organisé sur un créneau de 2h00 en 4 groupes d'une demie heure.

Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau, etc.) est adaptée pour limiter les contacts.

La salle de restauration sera disposée de façon à accueillir les élèves dans le respect des mesures de distanciation physique.

Le lavage des mains avant le repas au point d'eau à l'entrée du self et après chaque repas par la mise à disposition d'une fontaine de solution hydroalcoolique à la sortie.

Les tables, les chaises seront nettoyées entre chaque service et après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage et désinfection ».

La distribution d'eau à la fontaine sera balisée de manière à respecter la distanciation physique.

La distribution des repas sera adaptée pour limiter les contacts.

Aération du local de prise des repas avant et après, en ouvrant les fenêtres et en veillant au bon fonctionnement de la ventilation.

Dépot des déchets dans des poubelles équipées de sacs.

PERSONNEL

Mesures appliquées

Consignes générales pour l'ensemble du personnel

Pour mémoire, le port d'un masque grand public est obligatoire. Une visière sera proposée en plus à chaque agent.

- x Appliquer les gestes barrière
- x Maintenir la distance d'au moins un mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton
- x Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel de santé et celui assurant le nettoyage
- x Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement
- x Limitation au strict nécessaire des déplacements à l'intérieur de l'établissement
- x A chaque utilisation de matériel commun (informatique, matériel de bureau, outillage, etc.), désinfecter par le biais des lingettes ou kit de nettoyage réservés à cet effet et mis à disposition à proximité des dits objets.
- x Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé (stylos compris)

Le télétravail sera maintenu pour une partie du personnel quand cela est possible.

Limitation de l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique :

Ex : Salle des professeurs : 20 personnes maximum (balisage de l'espace)

Un affichage est mis en place pour informer des conditions d'accès de chaque espace.

Avant la rentrée, un mail d'information sera envoyé pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en oeuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves.

La pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 est la salle 313. Elle est munie de masques et d'un point de lavage des mains (solution hydroalcoolique).

Personnel accueil/vie scolaire

Le marquage permettra le respect de la distanciation physique et des visières sera portées en plus des masques par les accueillants.

Infirmier, service médical, SST

Mise à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas Covid-19 (FFP2) ainsi que des blouses, visières et des gants.

Des thermomètres sans contact sont à disposition

Cuisinier, agent de restauration, chef de cuisine

- Rappel des gestes barrière par un affichage visible.
- Rappel que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.
- Rappel qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture.

Le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de production) sera adapté pour permettre le respect des règles de sécurité sanitaire.

Attribution, dans la mesure du possible, des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux, etc.).

Une poubelle pour vêtements de travail sales est installée.

Agent technique de maintenance

L'outillage individuel est favorisé autant que possible. Les objets utilisés par plusieurs agents seront désinfectés avant et après tout usage.

Mise à disposition de solution/gel hydroalcoolique, de points d'eau avec savon, et de lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.

Rappel des règles de lavage des mains par un affichage adapté.

Evaluation des risques, le cas échéant, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

Personnel extérieur à l'établissement

Mise à disposition à l'accueil de solution/gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.

Rappel des consignes générales (+ affichage) à toute personne.

Livraison (personnel extérieur)

Réaliser la remise et la signature des documents de transport dans le respect des consignes de sécurité.

Les livraisons dans l'établissement, seront contrôlées par les services de l'intendance.

Le protocole de sécurité sera appliqué en ajoutant le risque Covid-19.

Locaux pour le personnel

Salle de réunion/salle des professeurs

Une partie des places est condamnée pour permettre le respect de la distanciation physique dans les salles de réunion et la salle des professeurs.

La capacité d'accueil maximum de la salle des professeurs est de 20 personnes (10 en intérieur et 10 en extérieur).

Il est demandé à chaque utilisateur de nettoyer et désinfecter les objets communs (feutres, télécommande) avec les lingettes ou kit de nettoyage mis à disposition à cet effet.

Aération régulière des lieux (la salle de professeurs sera maintenue ouverte toute la journée).

Les portes seront bloquées en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.

Mise à disposition de solution/gel hydroalcoolique sur la table.

Bureaux

Bureaux individuels : Il est demandé à chacun de supprimer du bureau le maximum d'objets (cadres photos, stylos, etc.) qui compliquent le nettoyage journalier.

Aération des espaces de travail plusieurs fois par jour.

Il est demandé à chacun de prendre en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec les lingettes (clavier et plan de travail notamment).

Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs, etc.) également avec les lingettes ou kit de nettoyage.

Un nettoyage des surfaces les plus utilisées sera opéré tout au long de la journée par un/des agents d'entretien de l'établissement.

Accueil de parents

La communication à distance sera privilégiée.

L'accueil des familles sera uniquement sur rendez-vous et en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

INFIRMERIE

Au niveau de la passerelle :

- Panneau avec affiches plastifiées mentionnant les recommandations sur les gestes barrières et les horaires infirmerie
- Interdiction de stationner sur la passerelle, mise en place d'une chaînette, l'infirmière et/ou assistante sociale viennent chercher les élèves
- Les élèves patientent à l'extérieur

Salle d'attente (partagée avec assistante sociale):

- Porte grande ouverte (pour éviter les points de contact et aération)
- Mise à disposition de solution hydro-alcoolique à l'entrée
- Port du masque obligatoire
- Marquage au sol devant l'entrée de l'infirmerie et du bureau de l'assistante sociale
- Affichage dans la salle d'attente (gestes barrières, recommandations...)

Un nettoyage approfondi de la salle d'attente sera réalisé par l'agent d'entretien (plusieurs fois par jour).

Avant l'entrée à l'infirmierie :

- Prise de température obligatoire avec distance physique
- Thermomètre à disposition de l'assistante sociale

Tenue de l'infirmière et de l'assistante sociale pour accueillir élèves ou personnels

Dans la salle d'attente :

Masque FFP2 ou chirurgicaux, lunette et/ou visière, surblouse et blouse en coton, charlotte, surchaussure

Dans l'infirmierie :

Aération de l'infirmierie fréquemment (porte ou fenêtre ouverte),
Après chaque passage de l'élève au sein de l'infirmierie, une désinfection sera faite par l'infirmière (bureau, chaise, table d'auscultation...),
Gobelets en plastique (à usage unique) et protection sur lit de repos, renouveler entre chaque passage d'élève

Si température à 37,8° ou symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, perte de goût et de l'odorat)



Mise en place de la procédure de gestion d'un cas COVID

PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont :

toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans la salle 313 (pièce dédiée) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. Contacter l'infirmière de l'établissement.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.

- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

Conduite à tenir

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. Contacter l'infirmière de l'établissement.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Cas particuliers :

Pour les élèves ayant un PAI ou relevant de la MDPH, merci de vous rapprocher de l'infirmière le jour de la reprise.